

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 11 décembre 2017

DATE DE CONVOCATION : 4 décembre 2017
DATE D’AFFICHAGE : 5 décembre 2017

MEMBRES EN EXERCICE : 14
MEMBRES PRESENTS : 10
MEMBRES REPRESENTES : 1

L’an deux mil dix-sept le onze décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne HEBERT, Maire.

Etaient présents :

Mmes LAMY, LOISELIER-CHOQUER, SELIGMANN, THIERRY, TOCQUEVILLE,
MM. DELAVault, FREHAUT, PUYMALY, RAGOT.

Audrey UNVOAS-AUGUSTIN a donné procuration à Yolande SELIGMANN.

Daniel DELAVault a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- D’approuver le rapport CLETC joint en annexe ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la création de la Métropole Rouen Normandie, l’extension de ses compétences et du service commun entre la Métropole et la commune du Trait.

RAPPORTS D’ACTIVITE EAU ET ASSAINISSEMENT 2016

L’eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. 99,74 % des prélèvements sont conformes en ce qui concerne les paramètres bactériologiques et 98,45 % en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques. Le coût a augmenté de 2,72%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- D’approuver les rapports annuels concernant la qualité des services de l’eau et de l’assainissement pour l’exercice 2016.

INDEMNITES ANNUELLES

M. le maire rappelle à l’assemblée communale que par délibération en date du 20 novembre 1997, le principe d’une prime de fin d’année pour le personnel communal avait été adopté. Monsieur le Maire rappelle également qu’il n’y a pas d’obligation légale à ces primes mais que la Municipalité tient à encourager et à récompenser le personnel.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **Arrête** le montant des indemnités de fin d’année pour le personnel communal.

QUESTIONS DIVERSES

- Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine :

Monsieur le Maire donne lecture des derniers résultats d’analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine provenant de l’Agence Régionale de Santé. Le prélèvement a eu lieu le 8 novembre 2017 à 14 heures 30. Il a été conclu comme suit : « Eau d’alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l’ensemble des paramètres mesurés.

- Restauration de la Colonne Napoléon :

L'aigle a été retiré. Il est actuellement dans les ateliers de la société Normandie Rénovation à la Vaupalière. Un travail de nettoyage va être réalisé sur la colonne et l'aigle. L'association « Le Souvenir Napoléonien » souhaite organiser des festivités pour l'inauguration de la restauration de la colonne les 9 et 10 juin 2018. Une discussion sur le programme des festivités est en cours. Une commission sera organisée à cet effet. Monsieur Jean-Louis Letellier a été sollicité pour retracer l'histoire de la colonne Napoléon. Monsieur Auger, délégué du « Souvenir Napoléonien » de Normandie, rencontrera les associations vaudésiennes en janvier pour les impliquer dans l'organisation des festivités. Les membres du conseil municipal seront également sollicités.

- Cantine scolaire :

La société ISIDORE présente des difficultés pour organiser ses prestations en raison de la baisse de l'effectif. Une réunion a eu lieu le lundi 11 décembre avec cette dernière afin de trouver des solutions qui pourraient être envisagées pour maintenir un service de cantine à Val de la Haye. Une inscription au trimestre sera obligatoire avec un engagement de paiement, ce qui permettra de sursoir aux difficultés d'organisation. La municipalité est dans l'attente d'une proposition de la cuisine centrale de Barentin avec un système de livraison de repas. Elle est invitée à visiter ce site pour se faire une idée de la fabrication des produits. Les parents délégués ainsi que les élus concernés seront invités à tester les produits en janvier.

- Marches glissantes à Michon :

Les marches à Michon sont couvertes de mousse ce qui les rend très glissantes. Une solution doit être envisagée pour les traiter.

- Passage de la balayeuse :

La balayeuse passera mercredi 13 et jeudi 14 décembre.

- Abri de bus de Révil :

L'abri bus est inondé. Il sera rechargé en terre et en gravelle afin d'améliorer la situation.

- Chantier d'enfouissement des réseaux et de rénovation de l'éclairage public :

Le chantier est propre et avance au rythme prévu initialement.